**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**
Paris, octobre 2026

# Loi Montagne 2026-2027 : le pneu toutes saisons s'impose, le marquage 3PMSF reste méconnu

***À compter du 1er novembre et jusqu'au 31 mars 2027, la loi Montagne impose de nouveau un équipement hivernal dans 34 départements et près de 4 000 communes. Si 92,2 % des automobilistes se disent favorables à la mesure, un sur deux ignore encore la signification du marquage 3PMSF, seul repère réglementaire*. Vulco, réseau spécialiste du pneumatique et de l'entretien automobile, rappelle ce que la loi exige et mesure l'essor des pneumatiques toutes saisons dans ses centres.***

## Une obligation reconduite pour la sixième saison

Rappelée par Service-Public le 20 octobre, l'obligation s'applique du 1er novembre 2026 au 31 mars 2027 dans les communes désignées par arrêté préfectoral au sein de 34 départements de massifs. Voitures, SUV et utilitaires légers doivent être équipés de quatre pneumatiques portant le marquage 3PMSF, ou transporter dans le coffre des chaînes ou des chaussettes à neige pour au moins deux roues motrices.

Le décret de sanction n'est toujours pas publié : le ministère de l'Intérieur a confirmé en février 2026 que le défaut d'équipement n'est, à ce jour, ni verbalisé ni verbalisable. L'obligation n'en demeure pas moins, et les forces de l'ordre peuvent refuser l'accès de certaines stations de sports d'hiver à un véhicule non équipé.

## Le 3PMSF, seul marquage qui fait foi

Le sigle 3PMSF (3 Peak Mountain Snow Flake) désigne un pictogramme moulé sur le flanc du pneumatique : une montagne à trois sommets et un flocon. Il atteste que le pneu a satisfait à un test d'adhérence sur neige défini par la réglementation européenne. Depuis le 1er novembre 2024, il est le seul reconnu au titre de la loi Montagne. Le marquage M+S, qui signale une bande de roulement adaptée à la boue et à la neige sans homologation, ne suffit plus.

Le Syndicat du pneu, qui a fait réaliser par le Gipa une enquête auprès de 2 500 automobilistes, estime pourtant qu'un conducteur sur deux ignore la signification de ce marquage. La vérification est simple : contrôler le flanc des quatre pneumatiques avant de prendre la route.

## Le toutes saisons, nouveau réflexe des automobilistes

Le marché a basculé : entre août 2025 et août 2026, 8,6 millions de pneumatiques toutes saisons ont été vendus en France, contre 7,8 millions de pneus été, selon le Syndicat du pneu. Le réseau Vulco observe la même dynamique. Les pneumatiques toutes saisons représentent 41% de ses ventes de pneus tourisme sur les neuf premiers mois de 2026, contre 35% sur la même période de 2025. Dans les 68 centres Vulco implantés dans les départements concernés par la loi, cette part atteint 45%.

Dans chaque centre, les techniciens contrôlent le marquage, l'usure et la pression des pneumatiques, et orientent l'automobiliste vers le pneu hiver, le toutes saisons ou un équipement amovible selon son lieu de vie et ses trajets.

> *« Le toutes saisons répond à la loi et convient à la majorité de nos clients, qui roulent en plaine et montent ponctuellement en montagne. Pour ceux qui vivent ou travaillent en altitude, le pneu hiver garde l'avantage sur neige profonde et sur verglas. Notre rôle est de partir de l'usage réel du conducteur et de vérifier avec lui ce que portent ses pneus. »*
>
> **Christian Badiou, dirigeant de deux centres Vulco à Clermont-Ferrand**

**Sources : Service-Public.fr, 20 octobre 2026 ; enquête Gipa pour le Syndicat du pneu auprès de 2 500 automobilistes et données de ventes du Syndicat du pneu, citées par Auto Infos, 19 octobre 2026 ; ministère de l'Intérieur, février 2026.*

### Comprendre la loi Montagne en atelier

Pour comprendre et décrypter la loi Montagne sur le terrain, les centres Vulco situés dans les départements concernés accueillent les journalistes. Au programme : lecture du marquage 3PMSF sur le flanc du pneu, différence entre pneu hiver, toutes saisons et été, montage de chaînes et de chaussettes à neige, contrôle de l'usure et de la pression. Un technicien Vulco répond aux questions et témoigne de l'activité de la saison.

Centres disponibles dans les départements concernés.

**Demandes de visite ou de tournage : Julie Rambaud – julie@myprettyagency.com – 06.26.36.90.46**

---

***A propos de Vulco***

Créée en France en 1996, réseau national de centres spécialistes de l'entretien et du remplacement des pneumatiques tourisme, poids lourd, industriel, 4x4. Le réseau est réparti dans toute la France et toute l'Europe avec + de 2 700 centres auto aux services de particuliers et des professionnels. Pneumatiques, révision constructeur, climatisation, vidange, freins, amortisseurs, parallélisme, échappement… Les centres Vulco proposent toute une palette de services de traitement des pneus et d'entretien automobile de qualité.

Vulco adapte son offre de services aux besoins des véhicules de dernière génération, y compris hybrides et électriques.

www.vulco.com

**@Vulco #vulcollectif #fiersdetrevulco**